



COMMISSION PENSIONNES



LORIENT



CARNAC



VANNES



(hébergement à la Maison Familiale CCAS de Colpo)

Le Golfe du Morbihan est une mer intérieure d'une largeur de 20 kilomètres parsemée de nombreuses îles et îlots. C'est une destination prisée pour la beauté de ses paysages couvrant une centaine de kilomètres carrés, située en Bretagne, dans le département du Morbihan auquel il a donné son nom. Son nom breton, Mor bihan, signifie « petite mer ».

Le Golfe est long de 20 kilomètres et large de 15 kilomètres. Il s'ouvre sur la baie de Quiberon par un étroit passage entre Locmariaquer et Port-Navalo et est constitué de nombreuses criques, pointes, rochers, et îles et îlots.

RAPPEL → Cette activité est réservée en priorité pour les pensionnés, mais s'il reste des disponibilités les actifs peuvent s'y inscrire.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS EN SLV LE 23 MARS 2012

Maison Familiale CCAS de COLPO

HÉBERGEMENT

La maison familiale est sur 2 niveaux. Chambres avec lit double. Parking gratuit non couvert à proximité du centre.

ADRESSE

CENTRE DE VACANCES CMCAS
KORN ER HOUËT
56390 COLPO
TÉL : 02 97 66 86 95
FAX : 02 97 66 86 41



Un peu d'histoire ...

En 1981, la CMCAS du Morbihan prend connaissance du désir de la CPAM de vendre la ferme et les dépendances, qui appartenait autrefois à la nièce de Napoléon III, le tout situé sur 33 ha de terrains. La CMCAS entame alors avec l'aval du Conseil d'Administration les travaux ont alors engagés en deux tranches. La première : tous les bâtiments essentiels, la deuxième : la salle des fêtes. La reconstruction va durer environ 2 ans et ce n'est qu'en 1984 que le Centre de Loisirs sera officiellement ouvert aux activités de la CMCAS. L'année 1985 voit l'ouverture de la salle des fêtes, des terrains de tennis et des autres terrains sportifs.

De 1993 à 1995, ce fut l'aménagement des étangs et la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'améliorer la capacité d'accueil du centre.

En 1991, une convention est signée avec la CCAS/EDF-GDF pour l'ouverture d'un centre ados en juillet et août.

En 1996, cette convention est modifiée et après des travaux d'agrandissement, le centre devient une maison familiale sur le réseau CCAS.

En 1998, un accord est passé avec la commune pour l'ouverture du centre aéré aux enfants de celle-ci.

En 1999, une convention tripartite est paraphée par la commune, le district de football du Morbihan et la CMCAS pour l'aménagement d'un plateau technique départemental composé de 2 terrains de foot et de vestiaires, qui furent inaugurés par Aimé Jacquet et Claude Simonet.

Aujourd'hui, le centre de loisirs accueille également, les associations loi 1901, des stages et formations pour diverses organisations syndicales, formations sportives, etc.



**TRANSPORT EN CAR
GRAND TOURISME**
(Les horaires vous seront communiqués dans le courrier de convocation)

**CAPACITE
49 PARTICIPANTS**

COUT REEL ET EXTERIEURS : 483 €
(Extérieur, sous réserve de disponibilité)

**(Voir programme
du séjour joint)**

Participation Financière (impôts 2010)

< à	2570	5140	7710	10280	12850	15420	17990	20560	23130	25700	28270	30840	33410	> à
	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	36000
2569	5139	7709	10279	12849	15419	17989	20559	23129	25699	28269	30839	33409	36000	
193	203	227	251	280	304	324	338	353	362	367	377	382	386	396

REGLES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

IMPORTANT : Nous vous rappelons que votre inscription ne sera définitive que lorsque la SLV aura reçu la totalité de votre règlement. Pas d'inscription téléphonique, pas d'inscription à la CMCAS. Les règlements ne seront encaissés qu'après la clôture des inscriptions. Au cas où les demandes d'inscriptions seraient supérieures au nombre de places disponibles, la CMCAS appliquera l'historique des activités CMCAS passées depuis 2009 pour affecter équitablement les bénéficiaires inscrits aux activités. A compter de la date de fermeture, seules les annulations dues par une situation exceptionnelle pourront faire l'objet d'un remboursement, sous couvert des pièces justificatives (taux de remboursement établi au cas par cas par le Bureau sous quinzaine suivant la date de réception en CMCAS).